L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 25 SEPTEMBRE 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les steamers de cette ligne favorite [illegible] partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 22 sept.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 29 sept.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 6 octobre.

Prix du passage pour le Havre.

Première classe (vin compris)........$80 et $100
Deuxième classe........$60
Billets, aller et retour à prix réduits.

[illegible] s'adresser à J. R. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven—
1re classe, $86.00, $106.00, $126.00.
2e classe, $64.50.

New York à Londres, via Havre, Paris, Calais ou Boulogne et Douvre—
1re classe, $141.00, $121.00, $101.00.
2e classe, $81.00.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 26 septembre, à 8 A. M. [illegible] se compose des steamers suivants :
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer

HUDSON, Capt. Freeman.

[illegible] son quai au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0.

Cabine........$40
Entrepont........20

[illegible] Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 8 mai [illegible] quitte à Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit :

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours, excepté les Dimanches et les [illegible] à 4 P. M.

DE RETOUR.

[illegible] Madisonville tous les jours à 5 00 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

Les DIMANCHES et MERCREDIS à 8 A. M.
Les DIMANCHES et MERCREDIS à 6 P. M.
[illegible]
Prix [illegible] la rivière, 50 cents extra.
[illegible] Nashville, à l'extrémité de la [illegible]
[illegible] à Covington et Old Landing [illegible]

G. COYLE, Agen.
No 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS AND TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

[illegible]

Pullman entre la Nlle-Orléans et Vicksburg, Memphis et Louisville.
Les passagers peuvent rester dans les chars dortoirs à Vicksburg jusqu'au matin.
[illegible]

Agent Général
P. W. ROW, G. F. & P. A.
[illegible]

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

[illegible]

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager
C. [illegible] BEYER, Asst. Manager
[illegible] WATSON, Gen. Pass. Agt.

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de [illegible] et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884 ayant assumé et promis de payer les taxes [illegible] sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes et ne se [illegible] pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel des dites propriétés peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et, conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés, et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.

BASILE BARES.
FACTEUR DE PIANOS
34 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour de construction nouvelle pour la sonorité prolongée à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 10 mars—

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268,519 46	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$348,039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses:		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		58,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$123,074 28	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 03	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		380,269 38
Balance nette		$1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22
Total sur les profits de 1887		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crescent de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,925 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN B. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS SMITH, JOHN HENDERSON Jr., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité, M. THOMAS SMITH, président, M. EMILE GAUCHE, vice-président, M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
19 jan—1m
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$357,297 54
Sur les risques de rivière		7,534 82
Sur les risques de mer		7,718 19
		$372,550 55
A ajouter : Primes non acquises de 1886		70,842 00
Total des primes		$443,392 55
A ajouter : Intérêt et profits et pertes		$30,850 74
Revenu total		$474,243 29
A déduire : Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$164,318 32	
Sur les risques de rivières	5,814 40	
Sur les risques maritimes	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées, cancellations et commissions	94,665 24	
Réassurances	50,215 59	
Taxes et licences	4,434 18	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de sauvetage, Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	34,067 11	
Total des dépenses		$334,972 09
Surplus		$139,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$69,673 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, avec coupons	31,468 75
$113,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	130,900 00
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans inclus primes [illegible]	105,864 00
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	30,629 98
1 action N. O. Produce Exchange	125 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co.	525 00
Primes en cours de collection	45,612 24
Meubles, accessoires, coffres-fort, etc.	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439,684 14

PASSIF

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 11 janvier 1888.
12 jan-

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux : No 33 rue du Camp

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 Décembre 1887

Primes sur les risques d'incendie		$87,714 05
risques de rivières		728 45
risques maritimes		855 20
		$89,297 70
A ajouter : primes non acquises pendant 1886	$22,950 82	
A ajouter : sauvetage et profits et pertes	11,195 76	34,146 58
		$123,444 28
A déduire :		
Pertes d'incendie	$40,478 72	
Pertes de rivières	179 40	
Pertes maritimes	461 80	
Commissions	4,213 40	
Réassurances	8,085 93	
Primes remboursées	6,448 57	
Dépenses, taxes, loyer, Babcock etc. moins escompte et intérêt	17,277 67	77,143 49
		$46,300 79
Réservé pour pertes non ajustées	$3,781 81	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887	7,347 07	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	14,703 47	
Réservé pour primes non acquises pendant 1887	20,468 44	
		$46,300 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant :

Capital et billets d'actions	$4,161 28
Prêts sur nantissements et sur hypothèques	148,903 79
Billets à ordre	4,877 98
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et en main	78,959 71
Primes en voie de collection	42,987 93
Meubles de bureau et installations	4,448 53
	$295,112 22

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non ajustées	3,781 81
Intérêt et dividendes	28,910 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,419 93
	$295,112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte vraie des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.
I. N. MARKS, Président.
R. [illegible] BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.
V. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. D. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER, JNO. EVERETT, LEON BERTOLI, C. TAYLOR GAUCHE, H. H. BIERHORST, CHAS HEMARD, PETER BLAISE, A. H. ISAACSON, H. ELLERMAN, I. N. MARKS, JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS, T. PRUDHOMME, JACOB SCHOEN, A. H. SIEWARD, OTTO THOMAN, GEO ZETZMANN.
24 janv—Mardi—1m

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud Ouest des Etats Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau : 163 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lae. 16 nov—

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$198,521 36	
Primes de rivières	23,660 99	
Primes maritimes	6,880 66	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	$302,679 5
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,336 28	
Réassurances	22,068 44	
Commissions	21,870 08	143,011 91
Primes nettes acquises		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 74	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	178,176 88
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	185,900 00
Actions de banques et autres	186,175 00
Billets à ordre	26,711 13
Argent comptant	7,905 63
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,379 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,600 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservés pour pertes non payées 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,2?4 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,093 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairm.
G. W. SENTELL.
P. G. GIBERT.
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande, en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet 1887, CINQ POUR CENT second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS :

J. A. Braselman, P. J. Cockburn, H. T. Cottam, Lloyd R. Coleman, O. Kimer, J. M. Frankenbush, Walter C. Flower, P. G. Gibert, Chas Holloway, C. Hernandez, N. Landry, I. L. Lyons, A. G. Lobdell, Colonel T. L. Macon, J. A. C. Wadsworth, Robt. Maxwell, Simon E. Marx, F. J. Odendahl, Wm. A. Phelps, G. W. Sentell, A. M. Silbernagel, W. B. Thompson, Jos. Vignes, J. Kynes, J. M. Walsh, T. S. Waterman, Frederick Wing, W. Y. West, W. G. Wheeler, P. Werlein.
20 jan—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—

New Orleans National Bank

De la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES
Le 1er août 1887.

ACTIF

Prêts et escomptes	$1,283,903 30
Surtirages	1,222 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation	200,000 00
Bons des Etats Unis pour garantir les dépôts	200,000 00
Bons des Etats Unis en main	4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques	766,851 25
Dû par agents de réserve	107,052 73
Dû par d'autres banques nationales	57,037 7
Dû par banques d'Etat et banquiers	9,250 91
Propriétés foncières, meubles etc	109,645 40
Dépenses courantes et taxes payées	5,139 24
Primes payées	106,340 62
Chèques et autres valeurs au comptant	164 42
Echange pour le Clearing House	273,916 26
Billets d'autres banques	6?,656 00
Circulation fractionnaire, y compris les nickels	26 83
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	237,299 00
Legal tender tones	252,000 00—828,042 51
Fonds de rachat avec le trésorier des E. U. (5 pour cent de circulation)	9,000 00
Total	$3,688,858 83

PASSIF.

Capital	200,000 00
Surplus	400,000 00
Profits non divisés	71,269 80
Billets de Banque Nationale en circulation	180,000 00
Dividendes non payés	250 00
Dépôts individuels à tirer sur chèques	2,329,679 42
Certificats de dépôt sur demande	23,382 42
Certificats de dépôts à échéance	2,000 00
Chèques certifiés	1,5?1 10
Chèques du caissier en circulation	15,012 75
Dépôts des Etats Unis	182,844 08
Dû à d'autres banques nationales	229,939 01
Dû aux banques et banquiers d'Etat	52,010 25—2,837,339 00
Total	$3,688,858 83

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Moi : WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WM. PALFREY, Caissier.

Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY notaire.

Pour copie conforme :
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK.
JOHN T. MOORE, Jr.
Directeurs.
Taoût—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887 :

Primes d'incendie	$252,383 66	
Primes maritimes	11,024 79	
Primes de rivières	5,485 26	$269,023 71
Primes acquises de 1886		75,765 73
Total des primes		$344,874 45
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,687 11	
Primes remboursées	36,595 06	
Réassurances	6,419 12	$100,582 29
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 82
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu		$212,093 22
Pertes maritimes		9,207 03
Pertes de rivières		6,045 96
Pertes payées		$228,246 12
Commissions		27,459 45
Taxes et licences d'Etat, et de ville		8,300 30
Donations charitables		548 65
Frais de Cour et honoraires d'avocat		270 25
Babcocks et corps de sauvetage		4,129 21
Dépenses générales et salaires		26,714 58
Profits et pertes		686 21
		$297,463 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	$59,502 73
Total des dépenses et pertes en sus du revenu		$92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887 :

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Metairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co. et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,800 ??
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 ??
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,?35 25
Primes en voie de collection	41,880 ??
Compte de suspension et warrant d'Etat	872 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 ??
	$445,735 67

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$3,167 43
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73 — $62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police	$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.
(Signé) JAS FAHEY, Notaire.

Nous soussignés formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.
A. SCHREIBER.
H. LAROUSSINI.
P. POUTZ.
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO BRIERRE, EDW. J. BOBEY, C. T. DUGAZON, D. FATJO, H. GALLY, J. W. HINCKS, H. LAROUSSINI, P. POUTZ, GUST. PITOT, A. SCHREIBER, CHAS E. SCHMIDT, JULES TUYES.
18 janv—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant :
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1887 y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie		$185,878 30
Primes sur les risques de mer		6,577 07
Primes sur les risques de rivières		1,703 65
Total des primes		$197,156 02
Moins les primes non échues		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$60,345 05	
Sur risques maritimes	2,070 48	
Sur risques de rivières	1,523 90	
Taxes et dépenses moins l'intérêt	3,335 36	
Réassurances et primes remboursées	19,627 18—	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7% 0/0 dividende payé	$45,000	
Réserve pour les réclamations non ajustées	15,000	60,000 00
Balance		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant :

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissement	104,939 85
Billets	54,724 31
Primes en voie de recouvrement	22,572 07
Actions du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 80
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire.
P. FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait et signé pardevant moi, ce 13me jour de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix, M. W. Smith, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Paul Fourchy, Jos. A. Shakspeare, W. H. Bofinger, Jue B. Lallande, D. Fatjo, U. Bassetti, Alden McLellan.

Prof. CYRILLE C. THEARD,
No 38 119 Union, 2e District.
Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
Français, Anglais, Volapuk, Tenue des livres, etc. 14 oct—

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).
La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS UN FRANC, dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature). Gros r. St-Merri, 38, PARIS

Cinq fois séculaire !

Il y a la noblesse des choses.... comme il y a la noblesse des races.... Certains produits s'imposent par leur incontestable supériorité et la longue continuité de leurs services.... Tel est le cas du célèbre *Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*, découvert, il y a cinq siècles, par de savants moines et dont la mode a depuis longtemps consacré l'usage. Que de gens, soucieux de l'Hygiène de leur bouche, lui doivent d'avoir une bouche conservée l'éblouissant émail de leurs dents, la fraîcheur de leurs gencives et la pureté de leur haleine !

Aussi *L'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac* a-t-il conquis aujourd'hui la vogue la plus justifiée que lui ont value les innombrables preuves de sa constante efficacité....

A. SEGUIN — BORDEAUX.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers etc.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez Mme Vve Chs. TROUILLY

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 24 septembre 1888.

COMPTOIR D'ECHANGE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$1,941 846 00	$180,862 00
Même temps la semaine dernière	1,876,221 00	305,550 00

MONNAIES ETRANGERES

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et ferme avec la quantité disponible modérée.

[illegible]

CHANGE.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
$1,000 Louisiane 4 s........ 89

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3100 balles, comprenant 400 balles après 2.30 p. m. samedi.
Le marché est ferme.
Les cotons basses sont de la 1/16 plus bas que les bas blancs.
Livré sur contrats, 300 balles.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

Les ventes comprenant 21,700 balles.

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Ferme et en légère demande.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

[illegible]

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ BRUT—La demande est bonne.

[illegible]

FARINES.

A LA BOURSE.

[illegible]

HORS DE LA BOURSE.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE

[illegible]

HORS DE LA BOURSE

[illegible]

PROVISIONS

A LA BOURSE

[illegible]

HORS DE LA BOURSE

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

CHARBON.

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

FEUILLETON.

No 8. Commencé le 16 septembre.

Amour d'Automne

PAR

ANDRÉ THEURIET.

DEUXIÈME PARTIE

VIII

—Suite—

Il la regardait avec un mélange d'embarras et de plaisir. Il commençait à craindre de s'être rendu ridicule aux yeux de cette jeune fille si franche et si peu poseuse ; il se demandait s'il n'avait pas obéi à un dernier mouvement de fatuité en exagérant l'importance des commérages villageois et en se croyant un compagnon dangereux pour Mariannette. Il la suivit donc docilement, et s'efforça de causer d'un air enjoué et bon enfant, afin de détruire, à force de bonhomie aimable, la mauvaise impression qu'il s'imaginait avoir produite.—Perronne, fatiguée de la course, s'était assise au pied d'un châtaignier. Mlle Diosaz tira du panier un morceau de pain et des cerises ; elle enveloppa le tout dans un journal, et relevant vers Desgranges ses yeux bruns souriants :

—Venez, dit-elle, je vous montrerai la fontaine de Pierre-Fitte, et, si vous avez faim, je partagerai avec vous mon goûter.

Elle lui fit prendre un sentier à peine visible, taillé à pic dans les flancs du rocher, qu'il contournait. En deux minutes, ils atteignirent une fissure de la roche, d'où un filet d'eau tombait presque goutte à goutte au fond d'un réservoir de mousse. A quelques pas de la source, une dépression du sol formait une sorte de fauteuil naturel, tapissé de bruyères, dans lequel deux personnes pouvaient se reposer. On voyait de là, à travers les hêtres, par-dessus des étages de verdure, le lac et les flancs du Semnoz, tout ruisselants de lumière. Mariannette rompit son morceau de pain, fit deux parts des cerises et s'assit en invitant Desgranges à l'imiter.

La course l'avait mise en appétit ; elle mordait à belles dents son croûton de pain et croquait lestement les cerises noires, dont le jus violet lui empourprait les lèvres. Philippe, au contraire, touchait à peine aux fruits et au pain.—Ils étaient là, jambes pendantes, si rapprochés par l'exiguïté du siège, qu'une frange de bruyères séparait à peine les genoux de Desgranges de la jupe de Mlle Diosaz. Jamais il ne s'était trouvé si près d'elle, et jamais il ne l'avait si bien admirée. Sa beauté saine et savoureuse était d'ailleurs de celles qui supportent victorieusement le plus minutieux examen. A l'ombre des hêtres, le tissu serré de la peau mate avait la délicatesse satinée d'une fleur ; les prunelles brunes prenaient un éclat qu'avivait encore le blanc des yeux, presque bleu ; la bouche avait des sourires radieux, et les coins des lèvres, en se relevant, dessinaient de mignonnes fossettes dans le ferme modelé des joues.—Philippe, captivé par cet harmonieux accord de la grâce et de la vigueur juvéniles, sentait monter en lui des bouffées de désir en même temps que des soupirs de regret. Parfois, trop enivré par le parfum de cette fleur de jeunesse, il était tenté d'oublier son âge, son caractère, son rôle de tuteur moral, et de s'agenouiller devant Mariannette en lui couvrant les mains de baisers. Soudain, Mlle Diosaz se mettait à parler, et le son de cette voix tranquille, l'innocente sérénité de ce regard de vierge, lui faisait honte de ses profanes désirs. Il comprimait violemment cette poussée de sensualité qui lui affluait au cerveau, et se contraignait pour répondre à la jeune fille sur le même ton placidement enjoué avec lequel elle lui adressait la parole. La contrainte qu'il s'imposait pour paraître calme lui causait une souffrance aiguë ; mais Mariannette ne semblait nullement se douter du trouble de son compagnon de promenade. Quand les cerises furent toutes croquées, elle se leva, secoua les miettes de pain éparses sur sa robe et dit :

—Il ne faut pas trop faire languir Perronne.... Si vous voulez, nous irons la rejoindre.

Et il la suivit silencieusement.

Quand ils furent dans le petit raidillon qui descend vers l'anse de Talloires, Philippe prit congé de Mariannette.

—A propos, demanda-t-elle, avez-vous beaucoup travaillé, au Toron ? Je n'entends plus parler de rien.

Philippe lui répondit qu'il était prêt, quand elle le désirerait, à lui rendre compte du résultat de ses démarches.

—Eh bien ! reprit-elle, venez demain en causer avec moi, et restez à souper.. Voulez-vous ?

Il hésitait et cherchait mollement une excuse.

—Venez, insista-t-elle ; dans l'intérêt même du succès de mon procès, il le faut, n'est-ce pas, Perronne ?

—Sûr que oui, affirma la servante ; les bavards du bourg prétendent à présent que vous êtes brouillé avec mademoiselle, et cette chanson-là est encore pire que l'autre.

—Naturellement, ajouta Mariannette, si mes tantes croient que vous m'abandonnez, elles deviendront plus exigeantes, et il importe que vous montriez aux gens que nous sommes restés bons amis.... Promettez-moi de venir demain !

Il lui serra la main en signe d'acquiescement, et ils se quittèrent sur cette promesse.

IX.

Philippe attendit, le lendemain, l'heure de se présenter au Vivier avec l'impatience d'un collégien, au matin d'un jour de sortie. Sa rencontre de la veille lui avait laissé dans l'âme une joie confuse, comme celle qu'on éprouve en s'éveillant après un songe heureux. Cette lumineuse après-midi dans le sentier de la fontaine, ce goûter de cerises et de pain en tête-à-tête, avaient une agréable saveur d'idylle qui lui rappelait de lointaines et poétiques impressions reçues dans sa première jeunesse, à la lecture du début de Werther ou de l'épisode du cerisier de Thounes dans *les Confessions*. Il transcrivit vivement les notes qui lui étaient nécessaires pour donner à Mlle Diosaz les éclaircissements promis, et s'achemina d'un pied leste vers le Vivier, où il arriva vers une heure.

Mariannette sortait de table. Elle le reçut avec sa bonne grâce coutumière, et insista tout d'abord pour qu'il prît du café avec elle. — Celui du Toron ne doit rien valoir, lui dit-elle, tandis que le café de Perronne est excellent, si vous vous en souvenez !.... Du reste, vous allez faire la comparaison.

Elle le lui servit elle-même sous la galerie, avec accompagnement d'une crème fraîche qui sentait la marjolaine. Quand Philippe eut vidé sa tasse, il tira son carnet et voulut mettre Mariannette au courant des affaires de la succession.

—Non, interrompit-elle, pas ici.... Allons dans la chambre verte, nous y serons moins dérangés.

Il obéit, et dès qu'ils furent installés dans le cabinet de travail de Diosaz, près de la fenêtre ouverte sur la route et les vignes, Philippe entra en matière. Il s'efforça d'expliquer le plus clairement possible à Mariannette l'importance des réclamations de ses tantes et les moyens dont il s'était servi pour les repousser. L'orpheline, accoudée à l'angle du bureau, l'écoutait attentivement dans sa pose familière, les mains jointes sous le menton et la tête penchée en avant.

—Voici donc où en sont les choses, continua Desgranges ; dès mon retour, j'ai répondu à l'assignation de vos tantes par un exploit les sommant de comparaître en l'étude de Me Amoudrus, votre notaire, pour y prendre communication d'actes établissant l'injustice de leurs récriminations. En outre, nous les avons, à notre tour, assignées devant le tribunal afin de se voir débouter de leur demande mal fondée et d'entendre ordonner le partage des biens indivis. Après force dits et contredits, les juges, sur ma plaidoirie, nous ont donné gain de cause ; ils ont reconnu la nécessité du partage, et ont commis Me Amoudrus pour procéder au lotissement.... C'est une belle et bonne victoire que nous avons remportée, car il était important qu'on choisît pour surveiller l'établissement des lots un notaire intègre et dévoué à vos intérêts.... Ce lotissement sera loyalement fait. On rédige en ce moment le projet de partage, et il ne restera plus qu'à le faire homologuer par le tribunal.... Je vous demande pardon de ces gros mots juridiques et de ces détails ennuyeux, mais je tenais à vous démontrer que nous n'avons pas perdu notre temps.

—Je vois, en effet, que vous avez beaucoup travaillé pour moi. Ainsi, dès que le partage sera...... Comment dites-vous ?.. — homologué, mes tantes me laisseront tranquille ?

—Oui, il n'y aura plus qu'à procéder au tirage au sort des lots ; c'est une formalité dont je presserai l'accomplissement autant que possible. Ensuite vous pourrez jouir paisiblement de votre patrimoine, et ma mission sera en grande partie terminée.

Les yeux de Mariannette se mouillèrent.

—Comme vous avez été bon pour moi, monsieur Desgranges ! dit-elle en lui tendant la main..... Quand je songe à tout le mal que vous vous êtes donné, je me demande comment j'ai mérité un pareil dévouement ; je suis encore confuse de vos bontés, et je ne puis vous exprimer combien je vous suis reconnaissante.

—Vous ne me devez aucune reconnaissance, répondit Philippe ; tout ce que j'ai pu faire, je l'ai fait en mémoire de mon brave ami Diosaz, et aussi....

Il s'arrêta brusquement, et Mariannette tourna vers lui de grands yeux questionneurs, avec l'air d'attendre qu'il complétât sa phrase.

—Et aussi, reprit-il, par attachement pour sa fille.... A mesure que je vous ai connue, l'affection que j'avais pour votre père s'est doublée de celle que vous m'inspiriez.... Oui, continua-t-il en se levant et en marchant avec animation, je vous ai associés tous deux dans ma pensée, et cela me faisait du bien de vous être utile à tous deux.... En travaillant pour vous, je sentais la vieille amitié d'autrefois qui ressuscitait, et les heures que j'ai passées ici à m'occuper de vos intérêts compteront parmi les meilleures de ma vie.... Ne me remerciez pas, c'est moi qui suis votre obligé.

Il allait et venait par la chambre, et ses paroles toutes chaudes d'affection semblaient jaillir presque involontairement de ses lèvres.

—La jeune fille, surprise et très émue, le suivait du regard dans sa promenade saccadée à travers la pièce. Elle ne l'avait jamais vu aussi agité. Tout en parlant, il s'arrêtait un moment devant la bibliothèque ou la cheminée, maniait distraitement et d'un geste nerveux un livre ou un bronze, puis reprenait sa marche, machinalement et les yeux baissés. Quand il se tut, un profond silence emplit la chambre, où l'on n'entendit plus que le tic-tac du balancier de la pendule. Dans ce silence, le souvenir de Marcelin Diosaz semblait planer religieusement sur eux.

— Les larmes de Mariannette, qui, depuis un moment, tremblaient au bord de ses paupières, se mirent à couler sur ses joues, et Philippe les aperçut tout à coup en relevant la tête.

—Ne pleurez pas, ma chère enfant, lui murmura-t-il avec une voix presque paternelle ; me suis-je mal exprimé sans le vouloir et vous ai-je fait de la peine ?

—Non, non, répondit-elle, ne vous tourmentez pas. Vos paroles m'ont touchée jusqu'au fond du cœur, et si je pleure, ce sont de bonnes larmes qui me font du bien.

Tandis qu'elle achevait, on entendit au dehors des voix bourdonnantes et des bruits de pas nombreux, comme si une procession passait. Mariannette essuya ses yeux et se dirigea vers la fenêtre.

—C'est une noce, dit-elle en se retournant vers Philippe, avec un sourire dans ses yeux humides.... Elle descend à Angon.... Venez vite la voir, monsieur Desgranges !

Il s'accouda à l'appui de la croisée et assista près de la jeune fille au défilé des noceux, qui cheminaient deux à deux, lentement, au milieu de la route. La mariée, reconnaissable à la fleur d'oranger qui enguirlandait son bonnet, et le marié engoncé dans une redingote noire, tenaient la tête du cortège. La jeune femme, fraîche et accorte malgré son teint hâlé, pouvait avoir vingt-quatre ou vingt-cinq ans ; le mari, lui, trapu et robuste, mais déjà mûr, approchait bien la cinquantaine. Sa barbe mal taillée, son chapeau haut de forme, ses vêtements neufs où il était mal à l'aise, le vieillissaient encore. Derrière, les parens et les invités, mâles et femelles, emboîtaient le pas et marchaient sérieux, raides et gauches dans leurs habits des dimanches, regardant droit devant eux et se parlant à peine, tant ils étaient gênés par la curiosité des femmes du voisinage, accourues au bruit de la noce et glosant avec des rires étouffés sur la différence d'âge des époux.

Quand ceux ci arrivèrent à la hauteur de la fenêtre où Mlle Diosaz était accoudée à côté de Philippe, le marié, raide et solennel, souleva son chapeau, tandis que la mariée intimidée baissait les yeux et rougissait.

Mariannette comprit le sentiment de gêne que devait éprouver ce couple dévisagé par des yeux plus ou moins bienveillants. Désireuse de se faire pardonner sa propre curiosité, elle eut pour les nouveaux mariés une gentille inclination de tête, et leur dit de sa voix nette et musicale :

—Bonne chance !

—Merci, mademoiselle ! murmura la jeune femme, toute reconnaissante de ce souhait cordial, qui la consolait un peu des rires malveillants recueillis au passage.

Puis la noce s'éloigna, empesée et grave dans ses habits de gala aux couleurs crues, dont l'inélégance manquée jurait avec la grâce verdoyante du paysage.—Ce défilé de gens enlaidis par leur endimanchement avait réveillé chez Philippe l'esprit gouailleur et boulevardier du Parisien, prompt à saisir les côtés ridicules des choses et à les faire ressortir à l'aide d'une plaisanterie.

—Vous avez souhaité bonne chance à cette paysanne, dit-il à Mariannette, quand le dernier couple eut disparu au tournant de la route ; savez-vous que cela sonne un peu comme une ironie ?

—Pourquoi ? répliqua la jeune fille en ouvrant de grands yeux, pourquoi prendrait-elle en mauvaise part une parole que je lui ai adressée de bon cœur ?

—Vrai !.... Vous pensiez sérieusement ce que vous lui avez dit ?

—Je ne dis jamais que ce que je pense.

—Et vous êtes convaincue de la possibilité de ce bonheur que vous lui avez souhaité ?

—Qu'y a-t-il donc là de si impossible ?

—Bonne chance ! répéta-t-il avec une certaine âpreté sarcastique, eh ! je vous le demande, quelle chance de bonheur en ménage peut attendre cette fille qui se marie avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle ? Elle paraît avoir vingt-cinq ans et son mari frise la cinquantaine.... Vous me répondrez qu'à la campagne les femmes vieillissent vite ; mais si le travail mûrit précocement le beau sexe, je ne sache pas qu'il embellisse et rajeunisse le sexe laid. Dans dix ans, la différence d'âge sera encore plus visible et choquante.

—S'ils s'aiment bien, ils ne s'en apercevront pas.

—En êtes-vous sûre ?.... Enfin, admettons que l'amour les aveugle un moment. Cela n'empêche que pour l'un d'eux la vieillesse approche avec ses décrépitudes et sa décadence fatales. Il est impossible que la femme conserve ses mêmes illusions, quand elle verra son mari cassé, ridé et blanc !

—Croyez-vous donc qu'on n'aime les gens que pour la beauté, la jeunesse et tous les avantages extérieurs ?.... Ce serait triste !....

—La réalité est toujours triste......

Heureusement, ajouta-t-il avec un sourire, vous êtes encore trop inexpérimentée pour voir ces choses-là sous leur vrai jour.

—Je sais bien que je n'ai pas eu beaucoup d'expérience, mais enfin, à mon avis, l'affection est tout ; une femme de vingt-cinq ans peut être heureuse avec un homme de cinquante, si elle l'a choisi librement et si leurs cœurs s'accordent.

—Quand on est jeune, on croit tout possible, objecta Philippe ; pourtant je suppose que vous changerez d'opinion lorsque votre tour viendra de vous marier.

—Oh ! moi, repartit-elle en secouant la tête, je ne me marierai jamais, je me retirerai dans un couvent.

—Dans un couvent ! quelle idée ! s'écria Desgranges ; et pourquoi donc ne vous marieriez-vous pas ?

—Parce que.... je serais plus difficile sur le choix d'un mari que je n'ai sans doute le droit de l'être.... Si, à vingt-cinq ans, je n'ai pas rencontré mon idéal, je retournerai au couvent où j'ai été élevée.... On n'y est point si mal et j'y ai passé deux années très agréables.

Philippe écoutait la jeune fille avec un mélange d'étonnement et de défiance. Elle abordait ces questions délicates avec une hardiesse si téméraire, que cette témérité même le rendait soupçonneux. Il était repris d'un accès de scepticisme. Il se demandait s'il n'y avait pas là quelque piège malicieusement tendu ; si Mariannette, plus fine que lui, n'avait pas déjà pénétré ses sentiments intimes, et si elle ne cherchait pas à le mystifier.—Mais l'air convaincu et le limpide regard de Mlle Diosaz plaidaient en faveur de sa sincérité. D'ailleurs, elle était incapable d'un pareil calcul. " Non, se répondait Philippe à lui-même, elle expose ingénument sa pensée devant moi, comme elle l'eût fait devant son père. Elle n'a aucune coquetterie dans l'esprit, et, d'ailleurs, si elle pouvait se douter de ce qui se passe en moi, elle se garderait bien de s'exprimer aussi franchement. Je lui suis fort indifférent. C'est même à cette indifférence et à la confiance qu'inspire ma situation d'homme mûr et grisonnant que je dois, hélas ! cette expansive profession de foi " Ces considérations sensées rassuraient Desgranges sur la candeur de l'orpheline ; mais, en même temps, elles l'humiliaient et l'attristaient. " Je ne compte plus, songeait-il avec mélancolie, je suis passé à l'état d'un confident bonhomme et sans conséquence, devant lequel on peut tout dire...."

(*A continuer.*)

Vocabulaire fantaisiste.

Garde-malade.—Oiseau de proie.
Gifle.—Argument touchant.
Guillotine.—Censure capitale.
Guitare.—Hachoir de troubadour.